

COLLOQUE

PARIS, LE 30 NOVEMBRE 2023

« Le rôle et la place
des élus locaux
dans la République »

COMPTE RENDU

IFGP

INSTITUT FRANÇAIS
DE GOUVERNANCE PUBLIQUE

L'Institut Français de Gouvernance Publique - IFGP - est une association loi 1901.
Siège social : 113 rue Saint-Dominique - Paris 75007

Le rôle et la place des élus locaux dans la République

PAGE

2

Accueil - **Jean-Paul Huchon**, président de l'IFGP

2

Ouverture du colloque - **Dominique Faure**, Ministre des Collectivités locales (en video)

EXPOSÉS INTRODUCTIFS

3

- **Pascal Perrineau**, professeur émérite des Universités : « L'état de la relation de confiance des citoyens envers les élus et les institutions »

4

- **Jean-Pierre Raffarin**, ancien Premier Ministre : « Réflexion sur l'état de la gouvernance publique en France »

DÉBAT TABLE RONDE

5

1^{er} Tour de table : sous la présidence de **Marylise Lebranchu**, ancienne Ministre, co-présidente du COGP (*)

6

- Jean-Léonce Dupont, vice-président de l'ADF, président du Conseil départemental du Calvados (14)

7

- Jean-Paul Jeandon, vice-président de France urbaine, président de la CA de Cergy-Pontoise

8

- Isabelle Dugelet, vice-présidente de l'AMRF, maire de La Gresle (42)

8

- Xavier Bonnefont, vice-président de la Fédération des Villes de France, maire d'Angoulême

9

- Daniel Cornalba, vice-président de l'APVF, maire de L'Étang-la-Ville

10

- Eric Schahl, représentant de Régions de France, conseiller régional d'Ile de France

10

- Philippe Laurent, vice-président de l'AMF, maire de Sceaux

11

2^{ème} Tour de table : sous la présidence de **Dominique Bussereau**, ancien Ministre, co-président du COGP (*)

12

- David Valence, président de la Délégation aux Collectivités territoriales de l'Assemblée Nationale - Député

12

- Marie-Claude Sivagnanam, vice-présidente du SNDGCT

13

- Fabien Tastet, président de l'AATF

13

- Daniel Keller, ancien président de l'Association Servir - Alumni de l'ENA et de l'INSP

15

- Catherine Trautmann, ancienne Ministre et élue locale

Parole aux participants dans la salle

Conclusion du colloque

(*) Conseil d'Orientation de la Gouvernance Publique de l'IFGP

Actes du colloque de l'Institut français de Gouvernance publique (IFGP)

« Le rôle et la place des élus locaux dans la République »

Jeudi 30 novembre 2023 - Palais du Luxembourg

Sous le parrainage de madame Françoise GATEL, sénatrice, présidente de la délégation sénatoriale aux collectivités territoriales

Colloque animé par Marylise Lebranchu et Dominique Bussereau, anciens Ministres

Avec la participation de monsieur Jean-Pierre Raffarin, ancien Premier Ministre, de monsieur Pascal Perrineau, professeur émérite des Universités et de madame Catherine Trautmann, ancienne Ministre

Avec les représentants des associations nationales d'élus :

- Régions de France : M. Eric Schahl, Conseiller régional
- Départements de France : M. Jean-Léonce Dupont, vice-président
- AMF : M. Philippe Laurent, vice-président
- France Urbaine : M. Jean-Paul Jeandon, vice-président
- Villes de France : M. Xavier Bonnefont, vice-président
- APVF : M. Daniel Cornalba, vice-président
- AMRF : Mme Isabelle Dugelet, membre du CA

Avec les contributions de partenaires des élus locaux :

- M. David Valence, Député, président de la délégation aux collectivités territoriales de l'Assemblée Nationale
- Mme Marie-Claude Sivagnanam, vice-présidente du SNDGCT
- M. Daniel Keller, ancien président de Servir
- M. Fabien Tastet, ancien président de l'AATF

Avertissement : les textes reproduits ci-après sont des synthèses des propos tenus par les intervenants lors du colloque. Chacun des textes a été validé par l'intervenant concerné.

Jean-Paul Huchon, président de l'IFGP

Ce colloque arrive au terme d'un travail important mené par notre think tank depuis le début de l'année 2023. Nous avons dans un premier temps organisé une consultation en ligne des élus locaux pour établir un diagnostic concernant les conditions d'exercice d'un mandat d'élu local. Après étude des résultats au sein du Conseil d'Orientation de la Gouvernance Publique, co animé par les deux anciens Ministres Marylise Lebranchu et Dominique Bussereau, nous avons engagé une réflexion sur les pistes de réformes perçues comme nécessaires par les élus locaux eux-mêmes. Nous en avons déduit une plateforme de propositions.

Nous avons enfin proposé la tenue de ce colloque dont le thème pose finalement la vraie question qui se pose – très au-delà du sujet classique du statut de l'élu : quels « rôle et place des élus locaux dans la République » ? Après tout, la gouvernance des territoires, sa qualité, sa performance au service des citoyens, repose fondamentalement sur le corps des élus locaux, bien plus sûrement que sur l'organisation territoriale.

Nous avons souhaité que cette question soit soulevée, en dépassant le sujet souvent traité avec passion qui est celui de la répartition des responsabilités et des moyens entre l'Etat central et les territoires.

Aussi, il est très appréciable que l'ensemble des associations nationales d'élus nous aient fait l'honneur de participer à ce colloque. Chacune pourra exposer ses réflexions, analyses et propositions dans un contexte parfaitement ouvert et libre. L'apport des associations nationales de DGS, réunissant des collaborateurs essentiels des élus, mais aussi d'experts hauts fonctionnaires comme anciens Ministres permettra de compléter le tour d'horizon qui est proposé aujourd'hui. Nous transmettrons les actes de ce colloque aux pouvoirs publics en vue de contribuer à un débat public qui est indéniablement marqué par un syndrome de « fatigue démocratique ».

Dominique Faure, Ministre déléguée aux Collectivités territoriales

Message exprimé en vidéo :

Le thème abordé par ce colloque est très intéressant. Il est clair que le rôle des élus locaux est extrêmement important. Il est même, dans certains moments, crucial pour maintenir un haut niveau de performance de l'action publique comme on l'a vu lors des crises que nous avons connues, le CoVid ou encore les émeutes urbaines. Ce rôle est en outre en pleine évolution, marqué par la complexification des tâches à assumer. Indiscutablement, le contexte de l'action des élus est devenu plus difficile à bien des égards. C'est pourquoi j'ai consulté toutes les associations d'élus et ai organisé une convention nationale de la démocratie pour envisager des réformes au plus vite. Des avancées doivent être réalisées sur la question du droit à la formation, celle du niveau des indemnités et celle de la simplification des procédures. Je m'engage à réaliser ces réformes dans les meilleurs délais.

Par ce moyen, nous progresserons dans l'objectif de rétablir l'attractivité de la fonction d'élu auprès de nos concitoyens. Il s'agit-là d'un enjeu démocratique majeur.

Pascal Perrineau, professeur émérite des Universités

Précisons quelques éléments de contexte :

- les Français privilégient la proximité dans l'action publique. Ils veulent que les Communes d'abord, les Départements et les Régions ensuite, voient leur capacité d'action renforcée. Ce n'est pas le cas pour l'Etat central ou le niveau européen.
- Les Français sont sensibles à la fracture territoriale : 50% d'entre eux estiment vivre dans un territoire discriminé
- Les Français sont majoritairement (56%) sévères avec la politique : ils expriment de la méfiance, voire du dégoût, lorsque le sujet est évoqué. Plus grave : 69% d'entre eux considèrent les élus comme étant corrompus.
- Les Français ne font majoritairement confiance qu'au Conseil municipal ; plus on monte dans les niveaux institutionnels, plus le niveau de défiance progresse ; il en va de même pour les élus : seuls les Maires échappent au discrédit auprès des citoyens
- Les Français restent très majoritairement (80%) attachés à la démocratie ; mais ils estiment à 69% que celle-ci fonctionne mal et depuis 15 ans cette opinion ne fait que progresser ; si nos voisins allemands, britanniques et italiens sont confrontés à ce type d'opinion, la part de leurs citoyens qui le pensent est moins importante (ex : 20 points de moins pour les Allemands).
- Il existe une pulsion autoritaire émanant d'une part non négligeable de l'opinion publique : l'idée du recours à des experts plutôt qu'à des politiques, de l'émergence d'un homme fort avec marginalisation de l'élection, de l'avènement d'un pouvoir militaire, sont évoquées par un nombre croissant de citoyens. On peut se demander si l'on n'entre pas dans le temps de *'l'hiver démocratique'* qu'abordait le professeur Guy Hermet dans son ouvrage paru en 2007.

Un système démocratique dont les dysfonctionnements génèrent des tensions croissantes.

- Les violences envers les élus sont une illustration de ces tensions. Une récente enquête menée auprès des Maires de France montre qu'il ne s'agit pas là d'un phénomène marginal : 69% des interrogés se disent objet d'incivilités ; 39% d'injures et d'insultes ; 41% de menaces verbales ; 7,5% d'agressions physiques et atteintes aux biens personnels.
- Or quelle est la réaction des Français en regard de cette violence : une récente enquête Harris Interactif pour LCI des 21 et 23 novembre 2023 indique que 33% des Français considèrent que la violence envers les élus est compréhensible pour se faire entendre ; 42% comprennent qu'on s'adresse aux élus avec grossièreté ; 31% comprennent qu'on dégrade les permanences ; 25% qu'on agresse ; 27% qu'on envoie des menaces par courriers et Réseaux Sociaux.

Analyse :

Il semblerait que l'on observe les effets d'un processus culturel lourd, de portée majeure, qui permet de diagnostiquer un phénomène de « décivilisation démocratique », concept à comprendre en regard de la démonstration du sociologue allemand Norbert Elias dans son ouvrage *la civilisation des mœurs*.

Dans ce raisonnement, l'expression « décivilisation démocratique » signifie déconstruction progressive du modèle démocratique libéral fondé sur les libertés individuelles et collectives, la liberté d'expression, le respect des institutions auxquelles on adhère.

Avons-nous, devant nous, la perspective d'un système politique post démocratique ? La question doit être posée.

Jean-Pierre Raffarin, ancien Premier Ministre et élu local

Pour reprendre l'expression empruntée par Pascal Perrineau, nous sommes d'ores et déjà dans « *l'hiver démocratique* ».

La violence est bien là, réelle et partout. Et qu'annonce cette violence ? Le désordre et la guerre. D'ailleurs, on voit que les horreurs de la guerre, que l'on croyait appartenir à un passé révolu, celui de 1940-45, est de retour en Europe.

Une seule raison explique la montée de la violence : le défaut de politique. Nos systèmes démocratiques ne fonctionnent plus : ils ne permettent plus de répondre aux attentes des citoyens de nos sociétés modernes.

C'est ainsi qu'émerge une force, le populisme, qui s'attaque à notre système de démocratie libérale traditionnelle. Le populisme privilégie la radicalisation qui divise et tend à aggraver les fractures de nos sociétés alors que la démocratie libérale vise le rassemblement par le compromis pour obtenir l'adhésion de la majorité sans chercher à écraser la minorité.

Là où la démocratie libérale se fonde sur le citoyen libre et éclairé, le populisme cherche des fans, des « followers », des supporters ouverts à la fanatisation.

Ne nous leurrions pas : dans une démocratie affaiblie, où les citoyens manifestent un grand scepticisme sur les capacités des démocraties, de la méfiance vis-à-vis de ses élites, la minorité fanatisée peut finir par l'emporter dans un contexte d'abstention électorale majeure. Indiscutablement, le recul de la politique EST le problème.

Les élus locaux sont la 1^{ère} ligne de défense de la République. Dans une République qui se proclame décentralisée, les élus locaux sont eux aussi porteurs de la légitimité de la République. A ce titre, ils doivent être respectés.

Leur rôle est d'autant plus important que l'opinion des citoyens ne se forge plus à l'aune du « JT de 20h » qui, autrefois, était la source d'information majeure et le cadre de raisonnement partagé par le plus grand nombre. Ce système a vécu : il a perdu une grande partie de son audience et de son influence, en particulier auprès des jeunes générations. On évoque des fractures et leur approfondissement au sein de notre société. Quand il y a fracture, c'est qu'il n'y plus de flexibilité. Notre République est en effet devenue rigide. Paradoxalement - car contre toutes les intentions décentralisatrices - nous avons oublié que notre Etat était décentralisé et que désormais les élus locaux jouent un rôle essentiel.

Pour compenser cette rigidité, on a mis en avant le concept de « couple Maire-Préfet » pour illustrer une pleine coopération entre l'Etat déconcentré et l'Etat décentralisé, fondée sur la confiance et le partage performant des rôles et compétences.

Mais pour que ce concept soit pleinement efficace, pour que s'installe un vrai partenariat, il faut que s'instaure une relation d'égalité. Cette égalité permettrait une contractualisation authentique, c'est-à-dire fondée sur le libre engagement sur des objectifs poursuivis en commun, avec des moyens mobilisés de part et d'autre à niveaux équivalents.

Finalement, il faut que les élus locaux et les représentants de l'Etat central se reconnaissent mutuellement comme des interlocuteurs partenaires à égalité de compétences et de performance dans l'action qu'ils mènent.

La crise est là, multiformes. Il ne faut pas croire qu'elle peut être maîtrisée depuis un point central où se concentrerait une compétence et un leadership uniques à force de vertu.

Les élus locaux ont leur rôle à jouer mais on leur en a fortement limité les capacités à l'assumer. La perte, pour l'essentiel, de l'autonomie financière des collectivités territoriales est une réalité qui réduit drastiquement la possibilité de déployer une action publique performante au niveau local. C'est le contraire qui devrait être pratiqué : les élus locaux doivent avoir une capacité et une liberté d'initiative et de création et de projets.

Si les Maires pouvaient à nouveau siéger au Parlement, ils sauraient éclairer les choix du Législateur dans le sens d'un soutien à l'action publique locale en lui redonnant les moyens nécessaires, notamment via un renouveau de l'autonomie financière.

Les compétences ne sont pas seulement acquises par la théorie : elles se développent et se consolident par la pratique. Et même ainsi acquises, sans pratique continue, les compétences se perdent rapidement. Le cumul de fonction entre élu local et parlementaire est indispensable. Si l'on reste dans l'interdiction du cumul actuel, on va vers une fracture entre classe politique locale et nationale engendrant incompréhensions, malentendus, désaccords et finalement perte de performance de l'action publique au service des citoyens. Une telle perspective est totalement absurde : il n'y a qu'une seule République, une et indivisible, et les élus nationaux et locaux sont porteurs ensemble des responsabilités de l'action publique indispensable à la cohésion de notre société.

Au-delà, il faut encourager la culture de projet : les élus locaux ne doivent pas être cantonnés à la gestion des politiques publiques avec les moyens qu'on leur accorde. Ils doivent pouvoir prendre des risques pour réaliser des projets qui préparent l'avenir que l'on doit aux nouvelles générations. L'élu local doit porter de l'ambition pour son territoire, facteur d'un dynamisme générant de la richesse nouvelle.

Pour finir, disons-le clairement : le taux de participation qui baisse c'est la démocratie qui se meurt. Il faut reconquérir la participation des citoyens sinon, nous allons vers un régime autoritaire. L'heure est à la refondation. Et, de ce point de vue, sur le plan des institutions, il apparaît indispensable de séparer les élections Présidentielles et Législatives pour que ces dernières redeviennent le moment où la diversité des sensibilités politiques puisse s'exprimer.

Marylise Lebranchu, ancienne Ministre et élue locale

Avant toute chose, il faut réaffirmer la noblesse de la politique.

La suppression de la TP et la fin des impôts de production ont été des erreurs. La présence des Maires à l'Assemblée nationale est une question qui reste à approfondir.

Je suis pour la société du contrat et donc cela devrait être la règle entre les acteurs publics.

S'agissant des élus locaux, il s'est passé quelque chose. Depuis 20 ans, il y a une dégradation des relations à autrui qui est particulièrement visible au niveau des élus. Un exemple : récemment en Bretagne une tempête a déraciné de nombreux arbres. Dans une commune, les arbres tombés n'ont pas été enlevés rapidement parce qu'appartenant à des privés. Pour autant, c'est la Maire qui a été vilipendée par des citoyens lui reprochant avec violence son inaction alors qu'elle avait tout fait pour que les propriétaires fassent le nécessaire.

La proximité est bien sûr très importante. Mais il n'y a pas de reconnaissance de l'égalité entre les représentants de l'État central et les élus locaux.

Pourtant, il y a une grande complexité des territoires. On est incapable de gérer cette complexité depuis les administrations centrales, quand bien même celles-ci sont très compétentes. Ce qui manque le plus, c'est la reconnaissance des élus locaux par l'État que l'on résume par la formule entendue auprès de nombreux citoyens : « si leur rôle n'est pas reconnu, à quoi sert d'aller voter pour eux ? ». Plus globalement, il y a une perte de confiance. La poussée de l'abstention depuis 2014 est impressionnante et c'est très inquiétant. Quand l'information n'a pour source que les réseaux sociaux, il n'y plus de prise de recul, de réflexion, d'échanges contradictoires. N'ayant pas de débats, l'intérêt pour l'élection n'existe plus (en particulier après la création des intercommunalités où le consensus prime sur le projet).

Jean-Léonce Dupont, Vice-Président de Départements de France

Je suis pessimiste à court terme mais optimiste sur le long terme.

Je considère qu'il y a une maltraitance des élus locaux. A la fois de la part de la technocratie étatique et également de la part de la population.

S'agissant de nos concitoyens, 70% des Français sont méfiants à l'égard de leurs élus, les considérant comme « tous pourris » alors que 95% des élus locaux ont pour seul souci le service de l'Intérêt général.

S'agissant de la technocratie d'Etat – « la technocrature » - on a affaire à des Hauts fonctionnaires dont la suffisance est insensée. Pour eux, les élus locaux ne pensent qu'à leur réélection et il est donc normal de ne pas leur laisser trop de moyens car ils pourraient « faire des bêtises » ...

Il faut rappeler que l'Etat est en déficit public grave depuis 40 ans maintenant et que, à l'opposé, les élus locaux ont une gestion budgétaire, au global, très sage et responsable. Ne parlons pas de l'obsession de la gestion des carrières, se traduisant par une mobilité professionnelle intense des Hauts fonctionnaires, secteurs public et privé inclus, qui les empêche de s'impliquer dans la durée sur les projets de l'Etat...

Et donc, ils contrôlent et limitent l'action des élus par divers moyens : l'inflation des normes, la « contractualisation », la réduction de l'autonomie financière, le transfert de charges nouvelles décidées par le seul Etat avec des compensations ignorant les impacts de l'inflation, des évolutions sociales, ...

Pour parfaire le dispositif de confinement des collectivités territoriales, on a supprimé le cumul des mandats qui évite que des élus locaux d'exécutifs siègent au Parlement. Ainsi, l'Administration centrale dispose des compétences, des moyens et de la durée n'ayant en face d'elle que des élus déconnectés des territoires, au mandat très bref et confrontés aux complexités du fonctionnement de l'Etat.

Il faut changer le logiciel de l'Etat.

La proposition de travailler la relation de confiance est inopérante. Seul compte le rapport de force. L'administration centrale refuse catégoriquement de céder ses pouvoirs car elle estime être la seule à porter l'intérêt général et à respecter l'égalité entre tous les citoyens.

Si on prend l'exemple de la Charte européenne de l'autonomie locale signée par la France, il a fallu 22 ans pour qu'elle soit ratifiée.

Il faut remplacer l'actuel triptyque « Interdiction, contrôle, sanction » par le triptyque novateur « Liberté, responsabilité, évaluation ».

Il faut mettre en pratique la notion de subsidiarité : c'est le vrai sujet. Les textes législatifs ne sont pas satisfaisants : il faut dire combien les études d'impact sont menées avec légèreté et, en tout cas, ne permettent pas de servir leur objectif de performance et de souplesse d'adaptation des mesures législatives. A l'évidence, le renouveau démocratique, ne peut être issu que de l'engagement des élus locaux. Mais pour cela, il faut leur donner les ressources financières nécessaires au développement des territoires et à la réponse aux attentes des citoyens.

Pour qu'une telle transformation se produise, il faut faire évoluer les « gardiens du temple » que sont le Conseil d'Etat et le Conseil Constitutionnel.

Quant au statut de l' élu local – véritable « tarte à la crème » du débat sur les conditions d'exercice d'un mandat d' élu, il faut avoir le courage de dire ce qu'est la réalité. Quand on est élu depuis plusieurs mandats, que l'on dirige une collectivité, on assume un métier. On est tour à tour, ou simultanément : stratège, manager, développeur de projets, contrôleur, animateur, communicant. Pour assumer ces compétences, on a besoin d'expertise et de compétences qui sont confortées par l'expérience et le savoir-faire. Il serait logique d'en tirer les conséquences. A tout métier correspond un statut avec notamment la question de la rémunération (salaire). Nous sommes pour un CDD spécifique de la Fonction Publique pour les élus locaux exécutifs.

Jean-Paul Jeandon, Vice-Président de France Urbaine (villes et epci > 80 000 hbts)

Les études évoquées laissent apparaître que l'échelon de l'intercommunalité n'est pas le plus apprécié par la population. Plusieurs éléments peuvent l'expliquer.

Première observation : la mise en place des regroupements de communes est très récente puisque la première loi date de 1999. Un processus confirmé et complété avec la loi MAPTAM, en 2014, qui a mis en place les Métropoles.

L'intercommunalité est caractérisée par un processus assez lent, bousculant bien des modes de fonctionnement, réduisant le champ d'exercice direct de responsabilités par les Maires, créant des incompréhensions dans la population qui ne sait pas toujours qui assume quoi.

Et puis, il y a un autre élément, sans doute décisif : les assemblées délibérantes des epci ne sont pas élues au scrutin direct.

Deuxième observation : l'intercommunalité a permis de grands transferts entre les Préfectures et les epci. L'Etat s'est délesté d'activités qu'il ne souhaitait plus assumer, souvent faute de moyens, en considérant que les epci avaient les moyens de les reprendre à leur charge. Les intercommunalités avaient pour vocation de réaliser des mutualisations de moyens et de compétences, ce qui devait leur permettre de dégager, au niveau de leur bloc local, des marges de manœuvres inenvisageables auparavant.

A noter également, qu'il y a une incohérence très préjudiciable dans la détermination des limites des epci : ceux-ci sont le résultat d'un découpage politique alors qu'il serait beaucoup plus pertinent qu'ils soient déterminés selon les limites de leur bassin de vie. Troisième observation : les epci peuvent être un acteur majeur de l'animation de l'écosystème territorial. Mais ce rôle est fragile car, en réalité, la décentralisation n'est pas réelle en France.

Pour que la décentralisation existe, il faut définir pour un territoire les compétences, les financements nécessaires et garantir une gouvernance démocratique. Or, rien de tout cela n'est clairement établi :

- les compétences sont « partout et nulle part » avec en particulier un Etat local qui veut conserver son pouvoir contre toute évidence. Dans une approche globale, on devrait aller vers des Régions plus fortes qu'elles ne le sont aujourd'hui, à l'instar du rôle des Länder allemands. Cela dit, la question des attributions de compétences est très complexe. Si l'on prend la compétence logement, si on la dévolue aux Métropoles et Communautés urbaines, qu'en est-il des autres formes d'epci et du Département qui ont matière à avoir droit à la parole. Poser le sujet des compétences n'est pas trouver des réponses simples.
- les financements sont étroitement contrôlés par les administrations centrales qui décident unilatéralement (pas d'équivalent de CLECT entre l'Etat et les collectivités territoriales) ; la suppression de la Taxe d'habitation a été une grave erreur et il en sera de même avec celle de la CVAE.
- la représentation démocratique est en difficulté : il faut des contre-pouvoirs. Les Parlementaires, si on leur donnait un vrai rôle de contrôle de l'action de l'exécutif et de l'administration, joueraient un rôle réel redonnant du sens à la fonction législative. Par exemple, une mesure concrète pourrait être le rattachement de la Cour des Comptes aux Assemblées parlementaires. Le retour au cumul des mandats, en revanche, n'est pas une réponse à la crise démocratique. La réforme du non-cumul voulait à juste titre que chaque élu s'implique pleinement dans son mandat.

Enfin, concernant le statut de l'élus, il est un sujet qui devrait être traité en priorité : le régime de retraite des élus locaux. Le système actuel ne garantit pas un revenu de remplacement acceptable pour ceux qui ont choisi de servir la population et l'Etat en étant élus. Il est évident que, du point de vue de la retraite, il n'est absolument pas raisonnable de dépendre du seul régime actuel des élus. La première réforme à faire, si l'on veut rétablir un peu d'attractivité de la fonction d'élus local, est de réformer leur régime de retraite.

Isabelle Dugelet, membre du CA de l'AMRF (communes <2500 hbts)

Nous sommes très attachés au maintien du rôle des communes comme acteur de proximité majeur des citoyens.

Aussi, il faut rappeler que les intercommunalités sont des outils au service des communes. Ils servent à faciliter la réalisation, pour le compte des communes membres, de prestations à la population par des organisations mutualisées et par la mobilisation de moyens dépassant ceux des communes.

Il faut rester dans ce schéma : la légitimité est au niveau des communes et pas au niveau de l'intercommunalité. Aussi, il ne faut pas que les assemblées des epci soient élues au suffrage universel direct mais soient au contraire composées de délégués des communes. Il ne faut pas que des élus intercommunaux ne connaissant rien à une commune décide de ce qui la concerne.

Les communes rurales doivent faire avec des moyens très limités.

La suppression de la Taxe d'Habitation a en effet été une erreur. La mise en place d'un coefficient correcteur (le « co-co ») conduit à des rectifications incompréhensibles. Idem pour le FPIC qui entraîne des décisions d'attribution ou de suppression de dotation qui peuvent se révéler totalement absurdes.

Les Maires des communes rurales ont également le droit au projet, c'est-à-dire d'anticiper des transformations pour prévenir des risques ou créer des opportunités. Ils ont besoin qu'on les aide, notamment en termes d'ingénierie, ne serait-ce que pour répondre aux AAP et AMI, si toutefois leur collectivité dispose de quelques budgets pour les engager.

Le Maire fait tout avec très peu de moyens dans un contexte de disparition des services publics laissant les citoyens désemparés face à l'absence d'offre de santé, de mobilité, ou bien encore à des prix qui deviennent prohibitifs (exemple de l'essence). Plus prosaïquement encore, ils doivent aider certains de leurs concitoyens âgés à faire leurs papiers par Internet.

Concernant la proposition de l'ADF d'aller vers un statut de salarié pour les Maires, il ne faut pas oublier « l'armée de bénévoles » que représentent les adjoints et autres conseillers municipaux qui aident leur Maire dans de nombreuses tâches au quotidien. Quid pour eux ? On ne peut pas être favorable au salariat des Maires dans ces conditions. Cela supposerait un statut qui nécessiterait de respecter les lois du travail. Or, un Maire ne travaille pas 35 heures par semaine. Il agit 24 heures sur 24 !

S'agissant du couple Maire préfet, l'expérience montre que ces derniers se concentrent sur les Maires et chefs d'exécutif des collectivités importantes et des epci. Les Maires de petites collectivités sont souvent relégués en 2^{ème} ligne. Le ressenti est qu'ils ne sont pas considérés.

Xavier Bonnefont, Vice-Président de la Fédération des Villes de France (villes de 20 000 à 80 000 hbts)

Le Maire, c'est la relation de tous ceux qui n'ont pas de relations. Le Maire est la solution de dernière chance pour les citoyens déboussolés face à une administration aux procédures compliquées et à l'accès devenu complexe.

La charge de travail augmente et l'indemnité est modeste. C'est flagrant quand on constate la perte de pouvoir d'achat lorsque l'on renonce à un emploi dans le secteur privé pour se consacrer à son rôle de Maire comme l'exigent les citoyens qui veulent un Maire à temps plein.

A cela, s'ajoutent la responsabilité, civile, pénale, administrative, la rigidité croissante des comptes de campagne, les questions de transparence toujours croissantes et vérifiées par la HATVP, les risques permanents liés à la passation des marchés publics. Par ailleurs, la complexité des rôles et tâches à assumer pour faire vivre le territoire et le préparer à affronter les enjeux à venir, nécessite de se maintenir à un haut niveau de compétences et donc de se former.

En regard, le statut de l'élu n'est pas à la hauteur : la retraite, la conciliation de la vie d'élu avec la vie personnelle, le maintien éventuel d'une activité professionnelle, beaucoup trop de facteurs de sécurisation du travail des élus restent très incomplets ou ambigus.

La question de la professionnalisation de notre fonction de Maire se pose. Cela peut s'envisager par un droit à la formation profondément rénové et ouvrant à des formations vraiment qualifiantes. S'agissant de la question spécifique de la responsabilité civile et pénale, un régime sur mesure est souhaitable.

Un mot sur le couple Maire-Préfet : quelle utilité de ce dispositif alors que les Préfets ne disposent que de peu de moyens et ont perdu beaucoup de leur autorité sur des directions administratives déconcentrées essentielles ? Cela souligne une dommageable désorganisation de l'Etat.

Concernant la décentralisation, il faut différencier les évolutions positives et celles manifestant des crispations des administrations centrales. Il faut rappeler que la proximité est indispensable si l'on veut une action publique pertinente et efficiente et, pour cela, qu'il est nécessaire de dégager des moyens budgétaires en cohérence avec les attentes de nos concitoyens des collectivités territoriales.

Daniel Cornalba, VP de l'APVF (communes de 2500 à 20000 hbts, 33% de la population)

Avec environ 35 000 communes, nous disposons d'un maillage territorial certes singulier mais auquel les Français sont indéniablement attachés. C'est d'ailleurs à ce seul niveau que les citoyens accordent encore majoritairement leur confiance à leurs élus, bien que la tendance soit à l'érosion comme l'a démontré avec talent Pascal Perrineau.

Trois phénomènes doivent nous préoccuper : les agressions (+33% en 1 an), les démissions (le sénateur Loïc Hervé, de Haute-Savoie, évoquait près d'1/3 de démission d'élus dans son département), l'évolution du profil du Maire.

Sur ce dernier point, on constate un vieillissement des édiles : en 1983, 12% des Maires avaient moins de 40 ans, ils n'étaient plus que 3% en 2023 !

Les femmes ne représentent toujours que 20% des Maires : la parité met du temps à se concrétiser à ce niveau de responsabilité. Quant aux CSP, on comptabilise 9% de Maires ouvriers ou employés alors que ceux-là représentent environ 30% de la population et 45% des actifs.

Il y a une profonde distorsion entre la société française et le corps des dirigeants des communes.

L'APVF a rédigé une proposition de loi « clé en main » qui avance des mesures concernant la protection des élus et la clarification des compétences.

Sur la protection des élus, nous demandons que la règle soit de ne rien laisser passer des injures, insultes, menaces et violences à l'égard des élus et de leur famille. Il est proposé une protection égale à celle bénéficiant aux Magistrats et policiers.

Par exemple, la diffamation ne devrait plus être prescrite au bout de trois mois : le délai devrait passer à 12 mois.

S'agissant des indemnités, il est demandé que celles-ci soient fixées de plein droit, ne donnant pas lieu à un vote qui est l'objet de toutes les démagogies. De même, une règle pourrait établir que les indemnités ne pourraient être inférieures au salaire médian. Peut-on ainsi se satisfaire qu'un Maire, pourtant aux responsabilités pleines et entières, y compris pénales, soit moins indemnisé qu'un conseiller départemental dépourvu de délégation ?

Cela dit, la vraie question est celle de l'engagement citoyen : comment donner envie aux jeunes de s'engager en politique et d'assumer des mandats électifs ?

La question est complexe car elle soulève la problématique de la colère qui caractérise le corps social. Il faut trouver les moyens de convaincre que l'engagement sert à quelque chose, et qu'*in fine* être élu c'est parfois aussi contribuer à son échelle à changer la vie.

Eric Schahl, Conseiller régional, représentant de Régions de France

Le choix des mots est important. Pourquoi parler de « la place » accordée par la République aux élus locaux alors que ceux-ci lui préexistaient ? Les paroisses, les bourgs, les villes étaient dirigées par des notables sous l'Ancien régime, tantôt choisis par le Roi, tantôt titulaires de charges achetées, ...

Plus fondamentalement, il convient de rappeler que la gestion de la vie locale, au plus près des habitants, est toujours revenue à un chef, (le « chef du village ») et ce, dans tous types de sociétés et sous toutes les latitudes.

Qui était donc ce « chef » ? Le guerrier ? le chaman ou le prêtre ? le druide ou le sorcier ? Non, le chef était « le sage », celui auquel on avait recours pour arbitrer des désaccords « politiques » et des différends entre particuliers, s'appuyant sur la loi commune, la tradition, les coutumes, la parole des Grands anciens, ...

Le sage veille au respect de l'intérêt de la communauté dans son ensemble pour lui éviter des conflits internes.

Cela veut dire que toute communauté humaine a besoin d'un régulateur incarnant la « puissance publique » qui elle seule bénéficie d'une autorité dépassant les intérêts individuels.

Les élus locaux d'aujourd'hui jouent ce rôle de régulation. C'est la raison pour laquelle ils sont indispensables à l'Etat pour être son relai dans tous les territoires et asseoir sa légitimité. La place des élus locaux dans la République est donc centrale car condition absolue de son bon fonctionnement.

Il y a 5,67 M agents publics dans notre pays bénéficiant du statut de la Fonction Publique ou bien s'y référant sur le plan rémunération. En regard, notre pays est géré sur le plan local par un peu plus de 500 000 élus locaux dont les deux-tiers ne touchent pas d'indemnités.

Si la République décidait de se passer de élus locaux, il y aurait certes des économies : pas d'indemnités à payer (1,5 milliards €), pas d'élections à organiser, pas de contrôle de légalité. Mais, pour administrer de près les communes, il faudrait nommer des agents fonctionnaires dont le coût pour la nation serait sans commune mesure avec ce que coûtent les élus. Et évidemment, la gestion locale d'un agent de l'Etat aux ordres d'une administration centralisée ne permettrait plus l'échange permanent entretenu par les élus avec leurs administrés.

Ne serait-ce qu'à l'aune de ces deux considérations, de natures certes différentes, il est pertinent de poser la question de la juste rétribution des élus locaux pour le travail qu'ils réalisent dans le cadre - et pour la vitalité - de la République.

Trois orientations devraient être envisagées : la rétribution, la facilitation de la fonction, l'après mandat. Beaucoup a déjà été dit sur ces points et nous le partageons. Il faut insister sur l'après-mandat : il faut pour tout élu pouvoir convertir ses acquis, les valoriser, ouvrir de nouvelles possibilités comme la reprise d'entreprises, ... Enfin, il est indispensable d'insister également sur la question du régime de retraite. Pourquoi ne pas envisager, comme pour les Pompiers, l'octroi de trimestres venant s'ajouter aux trimestres acquis dans le monde professionnel ?

Philippe Laurent, Vice-Président de l'AMF

La question pertinente est celle des conditions d'exercice du mandat d' élu.

Les associations d'élus sont d'accord sur un certain nombre de propositions pour les améliorer. En particulier, en effet, la question de la retraite est un vrai sujet qui doit faire l'objet d'évolutions importantes.

Sur la sécurité, l'essentiel est que le juge réponde très rapidement aux violences commises contre des élus.

Sur la question centrale posée dans ce colloque : le rôle et la place des élus locaux dans l'Etat. Il faut bien comprendre que les élus locaux sont partie prenante de l'Etat. Ils agissent dans le cadre de l'Etat.

Mais, il ne faut pas oublier que les élus locaux sont des acteurs décisifs dans le fonctionnement de notre démocratie et dans le sentiment d'appartenance à notre communauté nationale.

Il ne faut pas créer de fausses oppositions entre les collectivités territoriales et l'Etat : ça n'a pas de sens. Les collectivités sont des organisations territoriales dans l'Etat.

Plus largement, attention à la confusion entre les termes : République, État, Nation, Démocratie. Chaque mot a un sens spécifique. Il faut les utiliser à bon escient.

Si l'on prend le terme République, on peut s'interroger de savoir si celle-ci a encore besoin des élus ? Il faut bien reconnaître que le terme de Décentralisation ne provoque plus la même appréciation dans l'opinion qu'auparavant. Dans les années 80 et celles qui ont suivies, la décentralisation était perçue comme une démarche positive, renforçant la proximité et donc le lien avec les administrés et donc l'efficacité de l'action publique. La décentralisation, c'était plus de démocratie et plus de service public répondant aux besoins réels. Force est de constater qu'aujourd'hui, la perception de la décentralisation n'est plus aussi positive. Les citoyens ont le sentiment qu'il y a trop de couches d'administration, que la complexité s'est aggravée, que les compétences ne sont pas clairement établies, que la décision s'est éloignée, ...

Finalement, il faut constater que, globalement, au niveau de la décision publique, nous ne travaillons pas bien. A commencer par le Législateur qui produit des lois « mal foutues », impliquant nécessairement des textes d'applications « mal foutus ». Sur de telles bases, avec les moyens financiers limités, les décideurs locaux font ce qu'ils peuvent pour répondre aux besoins réels des citoyens. Mais ce n'est pas toujours possible, générant une insatisfaction envers l'action publique et ses décideurs et à laquelle les élus locaux n'échappent pas.

C'est pour cela qu'il est plus important que jamais que les exécutifs locaux soient reconnus comme partenaires à part entière de l'Etat, ce que légitime leur rôle d'animateur de l'esprit républicain au cœur de nos territoires.

Dominique Bussereau, ancien Ministre et élu local

Après les contributions liminaires de Pascal Perrineau et de Jean-Pierre Raffarin, nous avons donc pu écouter avec attention les représentants des associations nationales d'élus qui, au-delà de la question de la qualité de l'organisation de l'Etat - centralisé et vertical vs déconcentré et décentralisé - ont développé leur réflexion sur le rôle des élus locaux proprement dits au sein de la République.

Il est maintenant utile de solliciter les regards à la fois des Parlementaires mais aussi de partenaires des élus, notamment des cadres fonctionnaires de l'Etat et des collectivités territoriales.

Notre amie Françoise Gatel, présidente de la délégation sénatoriale aux collectivités territoriales, qui nous a fait l'honneur de parrainer ce colloque, n'a hélas pas pu se libérer pour y participer. Nous allons, cependant, pouvoir bénéficier de la réflexion de son collègue Député, David Valence, président de la délégation des collectivités territoriales à l'Assemblée nationale.

David Valence, président de la délégation aux collectivités territoriales à l'Assemblée nationale

Il y a un constat général sur lequel nous convergeons tous : nous pouvons améliorer le fonctionnement de notre démocratie et de l'action publique.

Rappelons que la décentralisation, conçue, décidée et mise en œuvre depuis 1982-83 visait deux objectifs majeurs :

- plus de démocratie par plus de proximité avec les citoyens. La réforme comportait une dimension politique majeure : aller vers plus de libertés locales.
- plus d'efficacité des politiques publiques

Où en sommes-nous aujourd'hui ? Ce souffle est retombé et la question se pose de retrouver un nouvel « élan décentralisateur ».

C'est dans ce schéma que le président de la République a confié au Député Eric Woerth une mission visant à réfléchir, à consulter et à proposer des pistes pour une réforme profonde de l'organisation territoriale de la gouvernance au sein de notre Etat. D'un point de vue général, il faut redonner du pouvoir de faire à l'échelle locale et permettre aux élus locaux d'exercer pleinement leurs responsabilités.

Il faut aussi avancer sur l'idée que les collectivités territoriales peuvent être une échelle pertinente de mise en œuvre des politiques publiques. On peut même aller plus loin : les collectivités territoriales devraient pouvoir adapter des politiques publiques et disposer des moyens pour les conduire elles-mêmes.

En dépit de la logique de décentralisation, l'Etat a conservé de puissantes Directions administratives dans les territoires (DREAL, DDT, DRAC,).

A l'échelle des politiques publiques touchant au dynamisme économique, il y a une intrication d'intervenants (préfet, Région, epci.) qui ne représente pas nécessairement le dispositif le plus opérationnel et le plus efficace.

A minima, il faudrait aller vers la désignation d'un « chef de file » qui aurait autorité pour coordonner et piloter les actions décidées en commun.

Il serait aussi pertinent qu'il y ait moins de dispositifs de l'Etat interférant dans les compétences des collectivités territoriales.

Sur l'exercice des responsabilités, il faut envisager un pouvoir réglementaire local étendu : les élus locaux doivent pouvoir produire de la norme, en application et dans le cadre de la loi évidemment. En conséquence, le contrôle de légalité devrait tenir compte des normes produites au niveau local. Dans le cadre d'expérimentations passées, on a vu que les élus locaux bretons ont su piloter finement un avantage fiscal Pinel en fonction des zonages de leur territoire.

Dans tous les cas, il est indispensable d'opérer une clarification des compétences pour que le dispositif de gouvernance des territoires soit lisible pour les citoyens.

J'ai une conviction : réussir la décentralisation est un gage de renouveau de notre démocratie. Il faut mener des actes forts avant les élections municipales de 2026. Sur ce point, il y a consensus à l'Assemblée nationale. »

Marie-Claude Sivagnanam, VP du SNDGCT

Le SNDGCT représente 4000 agents publics locaux exerçant dans les Directions Générales.

Deux points nous semblent essentiels :

- le respect. Au regard de la complexité croissante des responsabilités des élus, nous sommes très affectés par la montée de la violence vis-à-vis des élus mais aussi des agents publics qui travaillent avec eux. Il ne faut pas détacher ce que subissent les élus de ce que connaissent les agents publics. La réalité est que, au-delà des personnes, c'est bien l'institution que l'on attaque.

Les violences – tant les attaques verbales que physiques – sont intolérables et cela doit être un sujet de préoccupation majeur des pouvoirs publics.

C'est une problématique qui doit être mise en lumière : un observatoire spécifique devrait être créé et une démarche de réaction collective visible devrait être engagée.

- la reconnaissance. Les conditions d'exercice d'un mandat d'élu doivent être réévaluées. Cela se justifie par l'importance du rôle multiforme des élus et du nombre considérable de responsabilités difficiles qu'ils doivent assumer.

Il faut que les élus bénéficient d'une nouvelle reconnaissance de l'importance et de la pertinence de leur action. Ce point est essentiel alors que la question des moyens budgétaires des collectivités est posée de façon sévère. Nous avons un problème de visibilité qui se traduit par la quasi impossibilité désormais de réaliser des perspectives budgétaires. Situation certes difficile pour les DG mais qui est un défi redoutable pour les élus qui ont la responsabilité de porter auprès de leurs administrés une dynamique d'avenir pour leur collectivité.

Fabien Tastet, ancien président de l'AATF

L'AATF réunit les Hauts fonctionnaires territoriaux, cadres dirigeants administratifs des collectivités territoriales.

Les relations entre les élus locaux et l'administration centrale ne sont pas toujours faciles. La réforme de la Haute Fonction Publique récemment mise en œuvre peut améliorer cette situation. La réforme se donne pour objectif de disposer d'une Haute Fonction Publique plus représentative des différentes diversités, mieux formée en prenant en compte les réalités de l'action publique, d'ouvrir l'appareil administratif d'Etat à une diversité de profils issus tant de l'administration territoriale que du secteur privé.

A titre d'exemple, on peut noter que l'ANRU est dirigée par une administratrice territoriale, le programme Maison France Service a un Directeur haut fonctionnaire territorial. Ce type d'évolution est important : cela signifie que les dirigeants de ces structures dépendantes de l'Etat sont « nativement » plus attentifs aux préoccupations des élus locaux.

Nous avons donc de premiers résultats encourageants. Mais il faut poursuivre cette évolution qui n'est pas naturelle. Un pilotage politique volontariste est nécessaire. Force est de constater qu'il est moins d'actualité en ce moment.

Autre point important : les finances. Là est la « mère des batailles » pour le développement de l'action publique. On touche ici les vraies limites de l'autonomie des collectivités territoriales : la majeure partie de ressources fiscales des collectivités territoriales provient de l'Etat via de la fiscalité transférée ou partagée.

Il faut réfléchir à la problématique du millefeuille territorial ainsi qu'à la détermination de blocs de compétences.

Daniel Keller, ancien président de SerVir

La démocratie dans notre pays connaît une situation critique qui s'explique par une crise profonde et sans doute inédite par son ampleur.

Cette crise est à la fois financière, avec le mur de la dette, sociale, avec notamment l'approfondissement des fractures territoriales et elle est institutionnelle avec le risque d'une dérive autoritaire.

Et dans ce contexte, il faut souligner que les élus locaux jouent un rôle irremplaçable d'alerte et de vigie.

L'Etat ne se décompose pas en appartements séparés les uns des autres. Tant les élus nationaux et locaux, les agents publics, la Haute Fonction Publique, tous sont l'incarnation de l'Etat républicain : nous sommes « *tous dans le même bateau* ».

La Haute Fonction Publique a certes développé un sentiment de supériorité : elle est « sûre d'elle-même et dominatrice ». Mais il est aussi vrai qu'elle est réputée, à juste titre, pour son excellence, qui est enviée à l'étranger. Les élus ne faisant que passer et les Hauts Fonctionnaires travaillant dans la durée, on peut dire que généralement, à la fin, c'est toujours le Haut Fonctionnaire qui l'emporte.

Une nouvelle répartition des compétences est nécessaire et même indispensable : c'est la condition fondamentale et vraisemblablement la dernière opportunité pour sortir de l'ornière.

Il ne faut donc pas céder aux chimères d'un nouveau « state building » qui jugerait prioritaire de s'en prendre au mille-feuille territorial.

L'esprit de la décentralisation de 1982 s'est essentiellement perdu parce que ce sont d'abord les pratiques et les comportements qui se sont fossilisés. L'Etat s'est de plus en plus rigidifié à mesure qu'il est devenu de plus en plus impuissant à piloter efficacement les politiques publiques. Nous sommes confrontés aujourd'hui à un Etat peau de chagrin qui compense ses faiblesses par des blocages.

Il y a un travail de clarification à réaliser sur le qui fait quoi en termes de compétences. C'est la condition pour que puisse être déclenché un choc de confiance (à noter que la Cour des Comptes a fait des propositions en ce sens). Il y a urgence à s'attaquer aux difficultés d'un service public qui est en grande difficulté à l'heure où les usagers considèrent qu'il n'y a plus rien qui marche. Cette clarification est le prérequis au choc de confiance dont nous avons besoin.

Compte-tenu des contraintes structurelles actuelles pesant sur l'action publique, il paraît souhaitable que l'Etat se recentre sur son cœur de mission, c'est-à-dire sur ses missions régaliennes. Cela pourrait être la colonne vertébrale de la nouvelle organisation à bâtir. D'ailleurs, rappelons que le premier des Droits de l'Homme est la sûreté.

En complément, l'Etat pourrait développer et assurer une fonction support (étude, accompagnement, garant) au service des collectivités territoriales.

Au-delà des organisations et des rôles des uns et des autres, une question essentielle réside dans la capacité à travailler ensemble. L'une des conditions essentielles pour un partenariat performant entre les élus locaux et la technocratie est que s'instaure une estime réciproque et une confiance fondée sur la compétence reconnue et la légitimité à agir. Les fonctionnaires de l'Etat doivent apprendre à porter un regard différent sur l'action publique locale et sur le rôle des décideurs locaux que sont les élus. De leur côté, les élus locaux doivent être mieux formés pour disposer de compétences et de savoir-faire les mettant en capacité de dialogue d'égal à égal.

Dès lors que les objectifs de l'action publique seraient partagés par les partenaires, une coopération de qualité devrait pouvoir s'instaurer, permettant de passer d'un Etat contrôleur à un Etat accompagnateur.

Un élément facilitateur de cette évolution pourrait être le rôle tenu par le préfet, à condition que l'Etat déconcentré retrouve des moyens lui permettant d'assumer un rôle de partenaire utile pour les élus locaux. Et que le préfet retrouve ses pouvoirs de pilotage et de coordination des services de l'Etat déconcentré.

Catherine Trautmann, ancienne Ministre et élue locale

L'élue local est le moyen de reconstruire le lien de confiance car il est au contact direct et immédiat des citoyens.

Avec cet atout de la proximité, l'élue local, peut donner toute sa signification au concept de la subsidiarité. Il peut inventer des modes de gouvernance permettant la participation réelle des citoyens au processus de la décision publique (conférence de consensus, démocratie de proximité, décision, délibération,).

La confiance est le vecteur central de la dynamique de la démocratie citoyenne. Elle doit être tissée pour constituer un lien, une chaîne de solidarité, entre les acteurs du débat citoyen.

Pour créer cette chaîne, il y a trois conditions majeures à réunir :

- il faut de l'équité (est-ce qu'on est traités de façon correcte ?)
- il faut un tiers de confiance (l'élue local) ; la fonction de Maire pose naturellement le statut de tiers de confiance parmi les citoyens ; pour autant, l'Etat devrait reconnaître ce statut aux élus locaux car la communauté locale est partie prenante de la communauté nationale.
- Il faut de la délibération pour créer de la confiance entre citoyens eux-mêmes (exemple de l'Etat de l'Oregon : sur un projet, un groupe de citoyens étudie les sources, pose les questions, collecte les informations... puis referendum populaire pour décider).

Il faut se persuader que l'on ne peut plus imposer des règles autoritairement. Il faut que celles-ci soient acceptées par les citoyens pour être opérantes.

La réforme que l'on nous annonce devrait reposer sur un bilan ainsi que sur une évaluation complète, le tout sur un registre contradictoire permettant à tous les acteurs de la gouvernance publique d'y travailler avec tous les éléments factuels et les réflexions avancées par les uns et les autres.

Ce qui devrait primer c'est l'approche en termes de subsidiarité. Les compétences devraient être confiées à l'échelon des décideurs les plus concernés en commençant pas le niveau de la plus grande proximité puis en progressant vers le haut. Cette approche est celle pratiquée au niveau européen, ce qui est l'opposé de ce que l'on pratique en France.

Aujourd'hui, faute de vision globale, de projet de la République, on voit que la France devient une addition de communautés, ouvrant la voie au fractionnement de la société française. Comment une telle évolution, si contraire à l'essence de l'esprit républicain français, n'aurait pas de conséquences sur l'action publique locale ? Car la République, c'est le constat qu'il y a bien sûr des différences mais que tous sont égaux en droit.

Si nous n'arrivons pas à rétablir le lien entre la société et l'action publique, alors le pouvoir pourra être exercé par les robots...

